

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2015

TERRITOIRES ZÉRO CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE - (N° 3022)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS12

présenté par
M. Grandguillaume, rapporteur

ARTICLE 6

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime cet article afin de faire figurer la date d'entrée d'entrée en vigueur de ce texte à la fin de la proposition de loi.